

Image not found or type unknown



Elle continue de porter son nom

Par **sanne**, le **18/03/2008** à **15:14**

Bonjour,

L'ex-épouse de mon ami continue de porter son nom en invoquant tous les prétextes d'organisations, alors que le jugement le lui interdit depuis le 31 Octobre 07. Quels recours avons-nous ? Peut-on bloquer et placer la pension alimentaire sur le compte de l'enfant en attendant, et pour la faire réagir ? Quelles solutions ?

Merci à tous de votre coup de pouce.

Par **Visiteur**, le **19/03/2008** à **23:54**

Bonsoir,

Si elle n'a pas été autorisée par le jugement de divorce, à conserver le nom de son ex-mari et qu'elle le conserve malgré tout, celui-ci peut se renseigner auprès du JAF pour connaître les moyens légaux de l'en empêcher!